

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE LUNDI VINGT-SEPT JUIN, A DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

Date de la convocation écrite : 21 juin 2022

Etaients présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, MM. GRACIA & DAGORN - Maire-Adjoint

Mmes LEBLOND, GESNOUIN, M. LEBAS, Mmes VETTIER, LEBAILLY,
MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes DUVAL, PETIT, PEUGNET,
NÉRÉ-BRAD, CANONNE, MM. SAVARY, RICHARD, Mme NEVEU, M. ANDRÉ,
Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE & DEWAËLE - Conseillers Municipaux

Etaients absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme PERCHERON (qui avait donné pouvoir à Mme LEBAILLY)

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. DAGORN)

M. SOBECKI (qui avait donné pouvoir à Mme NEVEU)

Était absent (sans représentation) :

M. BELLOCHE

AFFICHÉ le 1^{er} JUILLET 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE, SUR 28 VOTANTS :

- **DESIGNE** Monsieur Bastien RICHARD en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE** les procès-verbaux des conseils municipaux des 13 décembre 2021 et 21 février 2022.
- **DESIGNE** Madame Cécile LE VAGUERÈSE-MARIE comme déléguée suppléante au sein de la Commission Départementale des Professions Foraines et Circassiennes, présidée par Monsieur le Préfet du Calvados.
- **DECIDE** d'adhérer à l'association pour la finalisation du contournement Sud de Caen ;
APPROUVE les statuts de cette association ;
ACCEPTE de désigner un membre du Conseil Municipal de Falaise pour siéger à l'assemblée générale de l'association (Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire) ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom au Syndical Départemental d'Electrification du Calvados (SDEC).
- **DECIDE** d'admettre, en non-valeur, 12 titres de recettes sur le budget principal de la Ville, pour un montant de 74,08 €.
- **APPROUVE** l'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des assistants socioéducatifs territoriaux, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des conseillers des Activités Physiques et Sportives (APS), des ingénieurs en chef, des ingénieurs et des techniciens.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Normandie pour financer l'action de formation « VAE TP agent de restauration » engagée par un agent en contrat aidé CAE-PEC.
- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs :
DECIDE que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.
- **VOTE** les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public, au 1^{er} septembre 2022.
- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée section BI n° 151, située rue de l'Industrie, à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Pays de Falaise dans le cadre de sa compétence économique ;
DECIDE de laisser, à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, tous les éventuels frais d'actes, droits et honoraires liés à cette vente ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette cession.
- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée section BO n° 117, située route de Putanges, au profit de la société civile PL FALAISE (régularisation) ;
PREND ACTE que cette société s'acquittera de tous les frais de notaire liés à cette vente ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette cession.
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées section BE n° 86p et BE n° 74, sises Avenue de Verdun, appartenant à la société COUNTUM ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition par acte notarié du bien immobilier ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;
CHARGE Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention « Accompagnement des théâtres de ville », auprès du Conseil Régional de Normandie, pour l'action du Forum, Théâtre de Falaise.

- **VALIDE** la convention de partenariat entre la Ville de Falaise et les centres de loisirs des communes de Pont d'Ouille, Potigny et Morteaux Couliboeuf pour l'accueil des enfants falaisiens dans leurs structures respectives, avec participation financière de la Ville ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.
- **APPROUVE** la nouvelle politique de gestion des encombrants par le biais d'un nouveau service de ramassage qui sera mis en place au 1^{er} septembre 2022.
- **APPROUVE** la modification de la délibération n° 2021-119 du 13 décembre 2021 en rectifiant la dénomination de la Venelle Saint Georges en rue Germaine Tillion.
- **APPROUVE** le plan de financement concernant la restauration du Vieux Lavoir et les subventions à demander auprès des partenaires.
- **APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin d'accompagner financièrement et techniquement les propriétaires de bâti ancien par le biais d'un label lié à des avantages financiers.
- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage temporaire grevant la parcelle BH n° 201(rue Saint Jean) au profit de la parcelle BH n° 210 (rue Georges Clemenceau), d'une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de servitude de passage temporaire.
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public, au 1^{er} septembre 2022.

PAR 22 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** d'instituer une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) et d'en assujettir les propriétaires de logements vacants.
- **APPROUVE** le programme des Médiévales 2022 de Falaise ;
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif au projet.

PRISES D'ACTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.
- **PREND ACTE** d'un effacement de dettes d'un débiteur pour un montant de 811,66 € sur l'année 2022.
- **PREND ACTE** des Décisions du Maire prises au cours du second trimestre de l'année 2022, dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé,


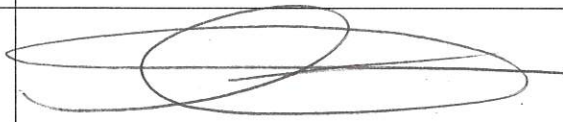
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 25

SIGNATURE DES ELUS

**SIGNATURE DES
MEMBRES PRÉSENTS**

M. Hervé MAUNOURY	
M. Jacques LE BRET	
Mme Cécile LE VAGUERÈSE-MARIE	
M. Fabrice GRACIA	
Mme Gwenaëlle PERCHERON	Poussi à Mme Bénédicte LEBAILLY 
M. Grégoire DAGORN	
Mme Delphine ALLENO	Poussi à F. Grégoire DAGORN 
Mme Thérèse LEBLOND	
Mme Martine GESNOUIN	
M. Jean-Marc LEBAS	
Mme Claudine VETTIER	
Mme Bénédicte LEBAILLY	
M. Pascal THOMAS	

M. Philippe DROUET	
M. Bruno BOULIER	
Mme Sonia DUVAL	
Mme Sandrine PETIT	
Mme Nathalie PEUGNET	
Mme Véronique NÉRÉ-BRARD	
Mme Magali CANONNE	
M. Jean-Christophe SAVARY	
M. Bastien RICHARD	
Mme Chantal NEVEU	
M. Didier BELLOCHE	Absent
M. Loïc SOBECKI	Pouvez en Chantal Neveu. 
M. Jean-Luc ANDRÉ	

Mme Béatrice MARTIN	
Mme Valérie MARY-ROUQUETTE	
Mme Clara DEWAËLE	